

2019-2999  
2019-07-09

# MAQUAT MC1412-50

UN LIQUIDE CONCENTRÉ POUR LA FORMULATION D'ASSAINISSANTS, DE  
DÉSINFECTANTS, DE MICROBIOCIDES POUR L'ÉPURATION DES EAUX ET DE  
PRODUITS DE PRÉSERVATION DU BOIS.

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE REMBALLEMENT

**PRINCIPE ACTIF:**

Chlorure (40%C<sub>12</sub>, 50%C<sub>14</sub>, 10%C<sub>16</sub>)  
d'alkyldiméthylbenzylammonium.....50%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
NO. D'HOMOLOGATION 21724 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

## DANGER



POISON



CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

**MASON CHEMICAL COMPANY**

9075 Centre Pointe Drive, Suite 400  
West Chester, Ohio, USA 45069  
513-326-0600  
Toll Free: 1-800-70-PILOT

**CONTENU NET**

**CUVÉE NO.:**

2019-2999  
2019-07-09

**PRÉCAUTIONS:**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. EMPÊCHER LES PERSONNES NON-AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Ne pas contaminer l'eau, la nourriture pour humains ou pour animaux lors de l'entreposage ou l'élimination. Entreposer dans son contenant original. À préserver du gel.

**DANGER - MATIÈRE CORROSIVE POUR LES YEUX ET LA PEAU:** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Mortel ou toxique si avalé. Garder le contenant dans un endroit sec et bien aéré. Ne pas jeter dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou les eaux publiques. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants de caoutchouc lors de la manipulation.

**PREMIERS SOINS:**

**EN CAS DE CONTACT AVEC DES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Les dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'exécution d'un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions pourront s'avérer nécessaires.

2019-2999  
2019-07-09

**MODE D'EMPLOI:**

Pour utilisation lors de la fabrication, de la formulation ou du remballage et ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un produit qui est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Les fabricants de pesticides sont responsables de leurs propres enregistrements.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX**

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les responsables de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ce produit est toxique pour la faune et les animaux domestiques. Le bran de scie, les copeaux et les résidus traités provenant du processus de traitement doivent être éliminés correctement et ne doivent pas entrer en contact avec les animaux domestiques ni être utilisés dans les litières.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**ÉLIMINATION:**

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour toutes informations additionnelles ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.